

**LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE D'AFRIQUE
APPELLENT À METTRE FIN AUX CAMPAGNES D'INTIMIDATION
ET DE HAINE CONTRE LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ
CIVILE AU KENYA**

Nous, les organisations non gouvernementales, soussignées, œuvrant pour la promotion des droits de l'homme et la bonne gouvernance dans nos pays respectifs et au niveau régional en Afrique, en collaboration avec diverses organisations de la société civile au Kenya, sommes gravement préoccupés par les campagnes d'intimidation et de haine faites de plus en plus fréquemment à l'encontre des membres des organisations de la société civile du Kenya à la suite du dépôt de leur requête civile représentant de la société auprès de la Cour suprême du Kenya le 16 mars 2013, contestant la légitimité et le processus des élections générales kenyanes du 4 mars 2013.

Il a été porté à notre attention que les campagnes de haine par des médias sociaux, qui incluent l'usage de photos de passeports et d'informations personnelles d'activistes des droits de l'homme, sont utilisées pour menacer et inciter à la haine contre des défenseurs des droits de l'homme proéminents au Kenya pour avoir contesté la conduite de la Commission Indépendante des Délimitations des Circonscriptions Electorales (IEBC) dans la gestion des élections générales kenyanes du 4 mars 2013. Ces messages de haine et d'incitation sont inquiétants car ils identifient des membres individuels de la société civile qui doivent faire l'objet de condamnation ou de représailles.

Nous exprimons notre grave préoccupation quant à ces messages haineux qui se répandent au Kenya et partout dans le monde. Nous trouvons la propagation de ces messages scandaleux du fait que les membres qui ont déposé les pétitions exercent leur droit constitutionnel de s'adresser aux tribunaux lorsqu'ils ont des préoccupations telles que prévues dans la Constitution de la République du Kenya de 2010 et d'autres instruments nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits électoraux auxquels le Kenya est partie.

Nous condamnons avec véhémence ces messages haineux et demandons aux groupes et/ou aux individus au Kenya, y compris ceux qui demeurent non-identifiés à présent, et dans le monde de s'abstenir de telles menaces et de propagation de haine envers les membres individuels de la société civile au Kenya.

Nous demandons également au gouvernement kenyan de :

- (i) Enquêter sur les groupes et/ou individus qui intimident les membres individuels des organisations de la société civile au Kenya et de les traduire en justice ;
- (ii) Protéger et garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et psychologique des membres de la société civile au Kenya, en conformité avec les dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1998, en particulier l'article 1 qui dispose que « **chacun a le droit, individuellement ou collectivement, de promouvoir la protection et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales au niveau national ...** », l'article 5.b, qui stipule que « **chacun a le**

droit de former , d'adhérer et de participer à des organisations non gouvernementales, des associations ou des groupes », ainsi que l'article 12.2, qui dispose que « l'Etat prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection par les autorités compétentes de toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, de facto ou de jure, de discrimination négative, de pression ou de toute autre action arbitraire dans le cadre de son exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration » ;

(iii) Pour assurer en toutes circonstances le respect des droits électoraux et des libertés fondamentales dans la République du Kenya, conformément aux normes nationales, régionales et internationales et des instruments relatifs aux droits de l'homme ratifiés et mis en œuvre par le Kenya.

Cordialement,

1. Children Education Society (CHESO), Tanzania
2. Civil Resource Development and Documentation Centre (CIRDDOC), Nigeria
3. Coalition of Eastern Non Governmental Organizations, Nigeria
4. National Coalition on Affirmative Action, Nigeria
5. Nigeria Coalition on the ICC (NCICC), Nigeria
6. Lira NGO Forum, Uganda
7. South Sudan Human Rights Society for Advocacy (SSHURSA), South Sudan
8. Human Rights Network-Uganda (HURINET-U), Uganda
9. Uganda Coalition on the International Criminal Court (UCICC), Uganda
10. International Refugee Rights Initiative (IRRI), headquartered in Uganda
11. Coalition for the ICC with offices in the Democratic Republic of Congo and Benin
12. International Crime in Africa Programme (ICAP)/ Institute for Security Studies (ISS)
13. Centre for Governance, Human Rights and Legal Research(GHuRiLeR Centre) South Sudan
14. L'Association pour Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral (ADHUC), ONG de la République du Congo
15. Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains (CIDDH)
16. ONG SOS EXCLUSION, Côte d'Ivoire
17. La Coalition Ivoirienne pour la Cour Pénale Internationale, Côte d'Ivoire
18. Le Réseau Equitas, Côte d'Ivoire
19. Darfur Women Action Group , USA
20. Association femmes et Droits Humains, Mali
21. Uganda National NGO Forum, Uganda
22. SCARJoV, Association for Reintegration of Youth/Children in Social Life, Angola
23. GALZ, Zimbabwe
24. L'organisation Action Sociale pour la Paix et le Développement (ASPD), DRC
25. La coalition centrafricaine pour la CPI, CAR
26. Cameroon Coalition for the International Criminal Court, Cameroon
27. Community Empowerment for Progress Organization (CEPO), South Sudan
28. Human Rights & Advocacy Network for Democracy (HAND), South Sudan
29. Arry Organization for Human Rights , Egypt, USA
30. Avocats Sans Frontières-Uganda

31. La Fondation Djigui, Côte d'Ivoire
32. Botswana Network On Ethics, Law and HIV/AIDS (BONELA), Botswana
33. Centre for Widows and Children Assistance(CWCA), Tanzania
34. Action by Christians for the Abolition of torture (ACAT), Burundi

Cc:

M. Adama Dieng, Conseiller spécial pour la prévention du génocide, des Nations Unies

Mme. Margaret Sekaggya, Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU)

Hon. Commissioner Mme. Reine ALAPINI GANSOU, Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme de la Commission Africaine des Droits Humains et des Peuples (CADHP)

M.Gerald Staberock, Secrétaire Général; L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) et l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT).